

Notice d'information relative à la protection des données à caractère personnel des personnes inscrites dans le registre de transparence (*applicable aux anciennes dispositions du registre de transparence*)

La Chambre des Députés, en sa qualité de responsable du traitement, traite des données relatives aux personnes concernées inscrites sur le registre de transparence. Cette notice a pour but de vous indiquer comment la Chambre des Députés traite de vos données à caractère personnel.

Par la mise à disposition du présent document, la Chambre des Députés tend à démontrer sa conformité aux principes de protection des données à caractère personnel et de respect à la vie privée établis par le [Règlement Général sur la Protection des Données](#)¹ (ci-après désigné le « RGPD ») et la [loi du 1^{er} août 2018](#)² (ci-après désignée la « Loi »).

1. Responsable de traitement

Les données à caractère personnel sont collectées et traitées par la Chambre des Députés au 23, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Délégué à la Protection des Données

Georges Wantz pour la société à responsabilité limitée Deloitte Tax & Consulting, 20, Boulevard de Kockelscheuer, L-1821 Luxembourg.

3. Finalités des traitements de données

Afin de garantir une meilleure transparence des activités parlementaires et plus précisément des contacts des députés avec diverses sphères d'influence, la Chambre des Députés a introduit un registre de transparence qui enjoint une inscription préalable à tout contact organisé avec une personne extraparlamentaire en vue d'influencer leur travail législatif ou le processus de décision de la Chambre. Ce registre est destiné à rendre publics les divers acteurs.

Cette exigence a été introduite dans le Règlement de la Chambre des Députés, au Chapitre 18bis : le Registre de transparence. Alors qu'un nouveau registre de transparence est entré en vigueur le 15 septembre 2025, l'ancien registre de transparence est conservé à des fins historiques. Afin de garantir la continuité de la transparence, le registre introduit en 2021 restera disponible jusqu'à décision contraire.

¹ Règlement UE 2016/679 du Parlement Européen et Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (Règlement Général sur la Protection des Données).

² Loi du 1^{er} août 2018 portant organisation de la Commission nationale pour la protection des données et mise en œuvre du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données), portant modification du Code du travail et de la loi modifiée du 25 mars 2015 fixant le régime des traitements et les conditions et modalités d'avancement des fonctionnaires de l'État.

4. Catégories de données traitées

Le registre de transparence est public et consultable auprès de l'Administration parlementaire. Les informations relatives au nom, à la forme juridique et au nom du tiers représenté sont publiées sur le site internet de la Chambre des Députés.

Il contient :

- le nom ;
- la forme juridique ;
- l'adresse (du siège social) ;
- le numéro de téléphone ;
- l'adresse électronique ;
- le numéro d'entreprise auprès du registre du commerce et des sociétés ou de son équivalent pour les sociétés étrangères ;
- l'objet social de l'association, de la société ou du groupement ; – le nom du tiers représenté le cas échéant.

5. Base légale du traitement

Le traitement est basé sur votre consentement.

6. Durées de conservation des données

Les données sont conservées pour une durée illimitée, sauf en cas de retrait de votre consentement.

7. Destinataires des données

Les informations relatives au nom, à la forme juridique et au nom du tiers représenté sont publiées sur le site internet de la Chambre des Députés.

Le registre de transparence est public et consultable auprès de l'Administration parlementaire

8. Mesures de protection des données

La Chambre des Députés a mis en place des mesures de sécurité organisationnelles et techniques appropriées afin de garantir un niveau élevé de sécurité des données, conformément aux exigences posées par l'article 32 du RGPD.

9. Droits des personnes concernées

Si vous souhaitez vous désinscrire du registre de transparence, nous vous prions de bien vouloir nous envoyer votre demande à l'adresse électronique registredetransparence@chd.lu accompagnée de toutes les informations requises :

- le nom ;
- la forme juridique ;
- l'adresse (du siège social) ;
- le numéro de téléphone ;
- l'adresse électronique ;
- le numéro d'entreprise auprès du registre du commerce et des sociétés ou de son équivalent pour les sociétés étrangères ;
- l'objet social de l'association, de la société ou du groupement ; – le nom du tiers représenté le cas échéant.

Toute personne dont la Chambre des Députés traite des données à caractère personnel peut exercer les droits énumérés ci-après :

- **Droit à l'information ;**
- **Droit d'accès aux données ;**
- **Droit de rectification des données ;**
- **Droit d'introduire une réclamation auprès de l'Autorité de contrôle ;**

Les personnes concernées qui estiment que leurs droits n'auraient pas été respectés lors du traitement de leurs données peuvent déposer une réclamation auprès de la Commission Nationale pour la Protection des Données (ci-après désigné la « CNPD ») à l'adresse postale suivante :

CNPD
Service des réclamations
15, boulevard du Jazz
L - 4370 Esch-sur-Alzette

Les personnes concernées ont également la possibilité d'émettre leur réclamation via le [formulaire de réclamation en ligne](#) sur le site de la CNPD.

Dans certains cas et selon les conditions fixées par les normes législatives et réglementaires en vigueur, les personnes concernées bénéficient également des droits suivants :

- **Droit d'effacement des données ;**
- **Droit à la limitation du traitement ;**
- **Droit d'opposition au traitement ;**
- **Droit à la portabilité des données** (dans la mesure où cela est techniquement possible) ;
- **Droit de retrait du consentement.**

Lors d'une demande d'exercice des droits, une copie d'une pièce d'identité pourrait être demandée permettant ainsi à la Chambre des Députés d'être en mesure d'identifier l'auteur de la demande.

La demande sera traitée dans les meilleurs délais et au plus tard, dans un délai d'un mois à compter de l'accusé de réception de celle-ci. Le délai peut être prolongé de deux mois compte tenu de la complexité de la demande.

10. Contact

Dans le cas où les personnes concernées souhaiteraient obtenir des informations complémentaires à la présente notice, ces derniers peuvent contacter la Chambre des Députés par courriel, téléphone ou courrier postal.

Pour contacter le Délégué à la protection des données pour obtenir des informations ou exercer vos droits :

- **Par courriel :** dpo@chd.lu
- **Par téléphone :** (+352) 466 966-385
- **Par courrier :**

Chambre des Députés
À l'attention du Délégué à la protection des données
23, rue du Marché-aux-Herbes
L - 1728 Luxembourg

11. Révision et mise à jour de la notice d'information

La présente notice d'information peut être amenée à évoluer, pour protéger au mieux les données à caractère personnel des personnes concernées.

La dernière version en vigueur est consultable sur le portail interne de la Chambre des Députés.

Dernière mise à jour : 15 septembre 2025